Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-033_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
**Commune de PLOUYE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 avril 2026

| Référence |
|---|
| **033-2026** |

Reprise définitive et affectation des résultats de l'exercice 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 15 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité**<br><br>Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 3 |

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 17 avril 2026.

*Date de la convocation :* le 17 avril 2026

**Présents :** Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

**A été nommé secrétaire :** Monsieur Philippe LE QUERE

## 033-2026 – Reprise définitive et affectation des résultats de l'exercice 2025

Au terme de l'exercice 2025, le budget principal présente un résultat cumulé prévisionnel de :

- **+ 165.174,07 € en fonctionnement** ;
- **+ 46.827,55 € en investissement** ;

après prise en compte du solde des Restes A Réaliser (RAR) à hauteur de **+ 47.427,52 €,** le besoin de financement global est de **+ 94.255,07 €**.

Considérant, au terme de l'exercice 2025, que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement et que la section de fonctionnement ressort excédentaire de 165.174,07 €, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- **75.000,00 €**, en investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- **90.174,07 €**, soit le solde de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la reprise définitive des résultats constatés au terme de l'exercice 2025 et l'affectation des résultats de l'exercice 2025, comme énoncée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-033_2026-DE

Le secrétaire de séance,
Philippe LE QUERE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)